

DEPARTEMENT DU  
LOIRET  
ARROND. DE  
MONTARGIS  
CANTON ET COMMUNE  
DE  
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2023

DATE DE PUBLICATION : 3 juillet 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :** M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY Mme MANAÏ-AHMADI – Mme SOW – M. JOLIVET - M. RENOUF –Mme TORRES - Mme LAMA – M. FAURE - Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN

**ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :**

- M. BA à M. KHALID
- M. BARAY à Mme HEUGUES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme HENRY à Mme TORRES
- M. LALOT à Mme PASCAUD
- Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD
- M. TOUANE à Mme PHESOR
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE
- Mme PRIEUX à M. BALABAN

**ABSENTS :**

- M. TAVARES
- M. GUEDJ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme TORRES

**OBJET :**  
**Renouvellement d'un contrat de prestation avec la compagnie  
« JE EST UN AUTRE » - Développement de la médiation  
culturelle 2023/2024**

**OBJET :**  
**Renouvellement d'un contrat de prestation avec la compagnie**  
**« JE EST UN AUTRE » - Développement de la médiation**  
**culturelle 2023/2024**

**Directeur de secteur :** Sébastien JULIEN

**Service :** Culturel

**Affaire suivie par :** Amandine GODEFROID

**M. KHALID :** Afin de permettre la poursuite des missions engagées en 2022 en matière de médiation culturelle, notamment auprès du public scolaire, il est proposé de renouveler la prestation rendue par l'association « Je est un autre », dans les domaines suivants :

- **Liens avec les établissements scolaires du territoire :**
  - o Ecoles maternelles et élémentaires de la ville de Chalette,
  - o Collèges de l'agglomération (avec priorité donnée aux deux collèges de Chalette),
  - o Lycées généraux & professionnels de l'agglomération montargoise,
  - o Campus connecté de Montargis,
  - o Campus connecté de Nemours,
  - o Ventes de billets pour les séances scolaires / proposition de médiation autour des spectacles (spectacles de la saison 2023/2024 & 2024/2025)
- **Développement des publics** par le biais d'une participation à la stratégie de développement et de fidélisation des publics.
- **Soutien à la direction** sur la rédaction des dossiers de subventions, de l'appel d'offre aux résidences artistiques et ainsi que les contenus des supports de communication print et digitaux.

Dans le cadre de ces missions, il est précisé que la compagnie « Je est un autre » dispose d'un personnel qualifié en matière de médiation culturelle et de communication.

Le coût global de la prestation est de 7 500 € HT (pas de TVA), payable en trois fois sur la base d'une facture trimestrielle de 2 500€.

Sur ces bases, il est proposé d'approuver la convention afférente et d'en autoriser la signature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L 2121-29 du CGCT,

**VU** la convention jointe en annexe de la présente délibération ;

**ENTENDU** les explications du rapporteur ;

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le contrat de prestation proposé par la Compagnie « Je est un autre » pour le développement de la médiation culturelle selon les modalités précisées ;

**AUTORISE** le maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à la signer.

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>31</b>	
Votes pour	<b>31</b>	
Votes contre	<b>0</b>	
Abstentions	<b>0</b>	

*Le Maire, soussigné,*

*\* certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL*

*et le compte-rendu de la présente délibération ont*

*été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12*

*du CGCT,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet*

*acte à compter du*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours*

*devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de*

*la date de sa publication.*

.....  
Pour extrait certifié, conforme,



Le Maire,

Franck DEMAUMONT.